

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 14 novembre 2022 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-11-70

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-71

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout du point :

7.1 Permanence de monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-11-72

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
24 OCTOBRE 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 24 octobre 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 24 octobre 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-73

**PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES POUR
L'ANNÉE 2020 ET 2021**

Prendre acte du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021, tel que vérifiés par monsieur Vincent David Robidoux, CPA auditeur, CGA en date du 16 juin 2021 et du 12 octobre 2022 respectivement.

En vertu de ces états financiers, d'autoriser le paiement de la somme de 43 851 \$ pour l'année 2020 et 46 213 \$ pour l'année 2021 correspondant aux déficits des ensembles immobiliers dans la Ville de Mont-Laurier.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-74

CONTRIBUTION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

CONSIDÉRANT l'entente sur l'administration du Programme supplément au loyer du projet de la Maison Lyse-Beauchamp dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), signée entre la SHQ, la Ville et l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier devenu l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides en 2018;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de 5 ans débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant à la date de fin de versement du supplément au loyer;

CONSIDÉRANT les résultats du programme supplément au loyer détaillés dans leurs états financiers 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le versement de la somme de 25 468 \$ à l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides représentant le solde à payer pour le Programme de supplément de loyer de la Maison Lyse-Beauchamp pour les années 2020 et 2021, tel que présenté par l'Office.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-75

PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT FORGET, DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Vincent Forget à titre de directeur du Service de la sécurité incendie lors de la séance extraordinaire du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT que monsieur Forget est entré en fonction le 16 mai 2022 et était assujetti à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 9 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, de confirmer la permanence de monsieur Vincent Forget, en date des présentes.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-11-76

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire